

# COMMUNIQUE DE PRESSE

Information réglementée

Bruxelles, le 2 avril 2012 – 18:45 h. CET



[www.recticel.com](http://www.recticel.com)

## Publicité en vertu des dispositions de la loi du 2 mai 2007

**Notification par  
Mercator Assurances sa (Belgique)**

### **Modifications de l'investissement en actions assorties d'un droit de vote**

Les informations divulguées dans le présent document sont des informations réglementées au sens de l'Arrêté Royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers autorisés à faire du négoce sur le marché réglementé.

Les statuts de Recticel nv/sa prévoient que tout actionnaire détenant au moins 3% des actions Recticel assorties d'un droit de vote doit le signaler à l'entreprise ainsi qu'à l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA). Tout passage à la hausse ou à la baisse de ce seuil de 3%, puis de 5% ou d'un multiple de 5%, doit être communiqué.

Conformément à la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des entreprises cotées en bourse, Recticel (NYSE Euronext: REC) communique la situation suivante:

**Mercator Assurances sa**, domiciliée Posthofbrug 16, 2600 Anvers (Belgique) a informé Recticel en la FSMA qu'en date du **30 mars 2012** elle a **dépassé vers le bas le seuil statutaire de 3%**

**Mercator Assurances sa dispose maintenant d'une participation dans Recticel de moins de 3,00%** (contre 873.630 actions, soit 3,02% au 31 décembre 2011).

Les déclarations peuvent être consultées sur le site web de Recticel  
<http://www.recticel.com/index.php/investor-relations/shareholders/shareholding-notification-obligation>

\*\*\*

Conformément à la loi du 2 mai 2007 et aux statuts de Recticel nv/sa, les notifications des participations importantes ou leurs modifications peuvent être adressées à [verbruggen.dirk@recticel.com](mailto:verbruggen.dirk@recticel.com)

Conformément à la législation belge actuelle en matière de transparence (loi du 2 mai 2007 – AR du 14 février 2008), le dénominateur déterminant la notification est de **28.931.456 actions**.

# COMMUNIQUE DE PRESSE

Information réglementée

Bruxelles, le 2 avril 2012 – 18:45 h. CET



[www.recticel.com](http://www.recticel.com)

La publicité est conforme aux dispositions de la loi du 2 mai 2007,

Conformément aux articles 15, §1 et 18, §1 de la Loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des entreprises cotées en bourse, Recticel publie l'information suivante:

**Situation actuelle:**

Capital social total	€ 72 328 640
Nombre total d'actions en circulation (avec droit de vote)	28 931 456
Nombre total de warrants en circulation <sup>1</sup>	2 660 500
Nombre total d'obligations convertibles en circulation <sup>2</sup>	1 150

<sup>1</sup>Chaque warrant donne à son détenteur le droit de souscrire 1 nouvelle action ordinaire.

<sup>2</sup>Chaque obligation (valeur nominale: € 50 000) peut être convertie en 3 805,175 nouvelles actions ordinaires sur la base du **prix de conversion actuel** (€13,14). La conversion de toutes les obligations peut donc donner naissance à 4,375,951 actions ordinaire supplémentaires. Le prix de conversion peut être adapté conformément aux conditions habituelles. Les obligations convertibles rachetées par le Groupe fin 2008 et en 2009 n'ont pas été déduites.

# COMMUNIQUE DE PRESSE

Information réglementée

Bruxelles, le 2 avril 2012 – 18:45 h. CET



[www.recticel.com](http://www.recticel.com)

## **CALENDRIER FINANCIER**

<i>Trading update</i> du premier trimestre 2012	08.05.2012 (avant l'ouverture de la bourse)
Assemblée générale	29.05.2012 (à 10:00 u CET)
Résultats du premier semestre 2012	30.08.2012 (avant l'ouverture de la bourse)
<i>Trading update</i> du troisième trimestre 2012	09.11.2012 (avant l'ouverture de la bourse)

## **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

RECTICEL – Olympiadenlaan 2, B-1140 Brussels (Evere)

### PRESSE

**M. Jan De Moor**  
Mobile: +32 475 42 78 26  
Tél. +32 2 775 1895  
[demoor.jan@recticel.com](mailto:demoor.jan@recticel.com)

### INVESTOR RELATIONS

**M. Michel De Smedt**  
Mobile: +32 479 91 11 38  
Tél. +32 2 775 1809  
[desmedt.michel@recticel.com](mailto:desmedt.michel@recticel.com)

## **RECTICEL EN BREF**

Recticel est un groupe belge de dimension européenne mais il est également actif dans le reste du monde. Il est présent dans 27 pays avec 110 implantations.

Recticel contribue au confort quotidien. Il fabrique non seulement des rembourrages de sièges mais encore des matelas et des sommiers de grandes marques, des isolants, des habillages intérieurs pour voitures et toutes sortes de d'autres produits destinés à des applications industrielles et domestiques.

Recticel regroupe les marques de literie réputées Beka®, Lattoflex®, Literie Bultex®, Schlaraffia®, Sembella®, Swissflex®, Superba® et Ubica®. La division Isolation fournit des produits d'isolation thermique de première qualité sous les marques connues Eurowall®, Powerroof®, Powerdeck® et Powerwall®.

Recticel est animé par une grande volonté de progrès technologique et d'innovation, ce qui lui a permis de percer auprès des constructeurs automobiles les plus prestigieux.

En 2010, Recticel a réalisé un chiffre d'affaires de EUR 1,35 milliard.

Recticel (NYSE Euronext: REC – Reuters: RECTt.BR – Bloomberg: REC.BB) est coté à NYSE Euronext à Bruxelles.



Ce communiqué de presse est disponible en français, en néerlandais et en anglais sur le site [www.recticel.com](http://www.recticel.com).

# COMMUNIQUE DE PRESSE

Information réglementée

Bruxelles, le 2 avril 2012 – 18:45 h. CET



[www.recticel.com](http://www.recticel.com)